

Election/Élection

PLEASE POST VEUILLEZ AFFICHER

TO / DESTINATAIRES: CAW Local 2002 Members Worldwide Flight Services D410

Membres de la Section locale 2002 des Worldwide Flight Services D410

FROM / DE LA PART DE : CAW Local 2002 / Section locale 2002 des TCA

DATE: March 1, 2013 / le 01 mars 2013

SUBJECT / OBJET : Election for / Élection aux postes suivants:

(1) Bargaining Committee Non-Standing / (1) comité de négociation non permanent

NOTICE OF WRITS FOR ELECTION / AVIS D'UN BREF D'ÉLECTION

This notice is to advise all members of CAW Local 2002 that in accordance with the Bylaws of CAW Local 2002, an election will take place for the above captioned positions. / Par la présente, nous avisons tous les membres de la section locale 2002 de la tenue d'une élection pour combler les postes ci-haut mentionnés conformément aux Règlements de la section locale 2002.

The term of office for the Bargaining Committee will begin on January 1, 2013 / Le mandat des dirigeants et dirigeantes du comité de négociation débutera le 1 janvier 2013.

Any member in good standing may run for election for the position by submitting a completed Nomination Form via Fax or by Email kerry@caw2002tca.ca to be received by the deadline of March 18, 2013 to CAW Local 2002 Office, 5 - 7015 Tranmere Drive, Mississauga ON, L5S 1M2, Fax: (905) 678-0100 or 1-866-635-5956. All nominators or nominee MUST confirm with the Local's office that the fax was received by calling (905) 678-1551 or 1-888-226-8885. / Tout membre en règle peut se porter candidat(e) à ce poste en faisant parvenir un formulaire de mise en candidature rempli, par télécopieur ou par courriel kerry@caw2002tca.ca, de manière à ce qu'il parvienne au plus tard le 18 mars, 2013 au bureau de la Section locale 2002, 5 - 7015 Tranmere Drive, Mississauga ON, L5S 1M2; télécopieur: (905) 678-0100 ou 1-866-635-5956. Tous les auteurs de mises en candidature ou les candidats DOIVENT confirmer la réception de la télécopie en communiquant avec le siège social au (905) 678-1551 ou 1-888-226-8885.

All candidates shall be able to withdraw their nomination 72 hours prior to the ballots being printed (7 days after close of nominations **March 25, 2013** (as per Bylaws 4.1.13) / Tous les candidats pourront retirer leur nomination 72 heures avant que les bulletins de vote seront imprimes (7 jours après la clôture des candidatures **le 25 mars 2013** (Règlements 4.1.13).

Deadline for Nominations / Date de limite pour nominations

March 18, 2013 / le 18 mars, 2013

Nomination forms accompany this Writ and more are available through CAW Local 2002 office at 1-888-226-8885 Ext. "0". / Des formulaires de mise en candidature sont joints à ce bref ou s'obtiennent en communiquant avec le bureau de la Section locale 2002 au 1-888-226-8885, poste « 0 ».



PLEASE FILL OUT COMPLETELY AND PRINT LEGIBLY / SVP REMPLIR COMPLETEMENT ET LISIBLEMENT NOMINATION FORM / FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

POSITION: Regio	on: District:	
ARE YOU CURRENTLY AN OFFICER?	IF YES, WHAT IS YOUR POSITION?_	
Section 1. Nominee / Candidat(e)	Section 2. Nominator /	Section 3. Seconder / Personne appuyant
	Auteur de la mise en candidature	la mise en candidature
Surname /	Surname /	Surname /
Nom de famille :	Nom de famille :	Nom de famille :
1st Name / Prénom:	1st Name / Prénom:	1st Name / Prénom:
Address /Addresse:	Address / Addresse:	Address / Addresse:
Home Phone / Tél. (d):	Home Phone / Tél. (d):	Home Phone / Tél. (d):
Cell Phone/Tél. Cell:	Cell Phone/Tél. Cell:	Cell Phone/Tél. Cell:
Email/Courriel:	Email/Courriel:	Email/Courriel:
Base / Work Location /Lieu de travail:	Base / Work Location /Lieu de travail:	Base / Work Location /Lieu de travail:
Classification:	Classification:	Classification:
2013 . À condition d'être correctement rempli par des mem chapitre 4, des Règlements de la Section locale 2002 des T locale 2002, numéro de télécopieur (905) 678-0100/1(866)	fax was received by calling (905)678-1551/1(888)226-8885. Verse authentiques, ce formulaire sera jugé conforme aux règlem CA Une fois rempli, ce formulaire doit être envoyé, par TÉL 635-5956. Le candidat ou la candidate ou l'auteur de la candidat 88)226-8885. Le retrait du formulaire de mise en candidature de	nents relatifs à la mise en candidature prescrits aux termes du ÉCOPIEUR ou COURRIEL, au bureau de Toronto de la Sectio uture DOIVENT confirmer auprès du bureau de Toronto la
Nominations close on / Clôture des mises en candidature à:	March 18, 2013 at 23:59 / le18 mars 2013 à 23:59	
Nominee's Declaration / Déclaration du personne candidat (de la candidate) I declare that I am a member in good standing of the CAW and I accept nomination for the above named office. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et j'accepte de me porter candidat(e) au poste indiqué ci-dessus.	Nominator's Declaration / Declaration de l'auteur de la mise en candidature I declare that I am a member in good standing of the CAW and hereby nominate the candidate appearing in Section 1./ Je déclare que je suis membre en règle des TCA et par la présente je propose le (la) candidat(e) nommé(e) à la section 1.	Seconder's Declaration / Déclaration de la personne appuyant la mise en candidature I declare that I am a member in good standing of the CAW and I second the nomination contained herein. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et j'appuie la mise et en candidature ci-incluse
Signed/Signé/Date:	Signed/Signé/Date :	Signed/Signé/Date:
(FOR OFFICE USE ONLY) Date Received:	Received by:	Validity Checked:



Job Description

Bargaining Committee Non-Standing

- Your Non-Standing Bargaining Committee will consist of 1 members. Your District Chairperson is an automatic member of the Bargaining Committee and will be in addition to the Committee numbers.
- Bargaining Committee members shall be empowered to meet with their employer and bargain for a new Collective Agreement in accordance with Article 4 Section 14.
- Perform all other functions as required of them by the President and as members of the Local 2002 Council as provided for in these By-laws and the governing Constitution.
- These are not full-time positions.
- Non-Standing Bargaining Committee members, upon ratification of the Collective Agreement, may be used as a resource of the Executive Assistants and District Chairpersons.
- The term of office is three (3) years. It begins on the first day of the month following the election.

Description des fonctions

Comité de négociation non permanent

- Votre Comité de négociation non permanent est constitué de 1 membres. Votre présidente ou président de district est automatiquement membre du Comité de négociation. Il ou elle s'ajoute aux autres membres du comité.
- Les membres du Comité de négociation sont habilités à rencontrer l'employeur et à négocier une nouvelle convention collective conformément à l'article 4, section 14.
- Le comité assume toutes les autres fonctions pouvant leur être confiées par la présidente ou le président et, à titre de membres de la Section locale 2002, tel que prévu aux présents Règlements et aux Statuts des TCA.
- Ces postes ne sont pas des postes à temps plein.
- Suivant la ratification de la convention collective, le Comité de négociation non permanent peut servir de ressource aux adjointes et adjoints exécutifs et aux présidentes et présidents de district.
- Le mandat dure trois (3) ans à partir du premier jour du mois suivant l'élection.



Code of Conduct and Ethics

Unions are voluntary democratic organizations in which we view each other as equals. Discrimination, harassment, unreasonable dissention and personal attacks violate our principals, undermine our Solidarity and erode our strength.

Our Collective Bargaining strength, influence and credibility in the workplace is based on our internal organization, mobilization and Solidarity.

We, the members of CAW Local 2002 have joined together to help one another and unite our strength to win better wages, working conditions and social justice through collective bargaining and political action.

We recognize that human beings are fallible but we believe in democratic principles and Solidarity and want a local which operates by rule of law, constitution, bylaws and common sense.

Subject to reasonable rules and regulations each member has freedom of speech, the right to run for office, nominate and to vote in free, fair and honest elections.

In a democratic union, as in a democratic society, all members have rights but they also must accept corresponding obligations. All members have the right to freely criticize the policies of union officials, however, this does not include the right to undermine the union as an institution or vilify or humiliate other members of the union.

Should any member or officer disagree with or wish to appeal action of the local or officers they must first attempt to resolve the matter within the local union and exhaust all avenues of appeal in the local union prior to seeking outside recourse.

In accepting nomination for office members agree to uphold these principles, rights and obligations.

Code de conduite et d'éthique

Les syndicats sont des organisations démocratiques volontaires où les gens se considèrent les uns les autres comme des égaux. La discrimination, le harcèlement, les dissensions déraisonnables et les attaques personnelles sont contraires à nos principes, sapent notre solidarité et minent notre pouvoir.

Notre pouvoir de négociation collective, notre influence et notre crédibilité en milieu de travail reposent sur notre organisation, notre mobilisation et notre solidarité à l'interne.

Nous, les membres de la section locale 2002 des TCA, joignons nos efforts pour nous aider les uns les autres et pour consolider notre pouvoir pour remporter de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et la justice sociale par l'intermédiaire de la négociation collective et de l'action politique.

Nous reconnaissons que l'être humain est faillible, mais nous avons foi dans les principes démocratiques et dans la solidarité et nous voulons une section locale qui fonctionne dans le respect de la loi, des Statuts, des Règlements et du bon sens.

Sous réserve de règles et de règlements raisonnables, chaque membre est libre de parler, de briguer une fonction élective, de mettre une personne en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres, équitables et honnêtes.

Dans un syndicat démocratique autant que dans une société démocratique, tous les membres ont des droits, mais ils doivent aussi accepter des obligations correspondantes. Tous les membres ont le droit de critiquer librement les politiques des dirigeantes et dirigeants officiels du syndicat; cependant, ce droit ne s'étend pas au droit de miner le syndicat en tant qu'institution ni de diffamer ou d'humilier d'autres membres du syndicat.

Les membres et les dirigeantes et dirigeantes en désaccord ou souhaitant en appeler d'actions de la section locale ou de ses dirigeantes ou dirigeants doivent en premier lieu tenter de régler la question au sein de la section locale et épuiser toutes les avenues d'appel au sein de la section locale avant d'envisager un recours extérieur.

En acceptant leur mise en candidature, les membres acceptent d'adhérer à ces principes, droits et obligations.